

Motion de la section 30 du Comité National de la Recherche Scientifique

La section 30 du Comité National de la Recherche Scientifique exprime de vives inquiétudes face à la proposition de labellisation « KeyLab » visant une partie des laboratoires de la communauté, initiative portée par la direction du CNRS.

Dans un contexte financier déjà tendu, cette démarche génère désordre et incertitudes au sein de la communauté scientifique. Elle pourrait également fragiliser la cohésion et le fonctionnement collaboratif entre les laboratoires, entraînant ainsi une perte d'intelligence collective, pourtant essentielle à la dynamique et à la créativité de la recherche.

Nous nous interrogeons sur la pertinence et les conséquences de cette initiative, notamment sur son équilibre entre bénéfices et risques, à court comme à long terme.

La section 30 réaffirme avec force que, dans le cadre du concours 2025, tout comme lors des précédents, seules l'excellence des candidats et la qualité scientifique de leurs projets seront prises en compte dans l'évaluation. En aucune manière, l'appartenance à un « KeyLab » ne saurait être considérée comme un critère d'appréciation dans le cas où la liste serait connue avant les concours.